

Retraites, la réforme de trop

Un statut nommé désir

En dépit de toutes les attaques qu'il a subies depuis trois décennies, le régime de retraite français reste pensé comme un droit au salaire continué. Une logique qui mériterait d'être non seulement préservée, mais étendue.



Aurélie Piau. — "La guérite du loisir", 2014

Un conflit séculaire oppose deux visions de la retraite. La première, née en 1853 dans la fonction publique, envisage la pension comme la poursuite du salaire : les retraités sont des travailleurs libérés du marché de l'emploi. La seconde, mise en œuvre en 1850 avec la caisse nationale de retraites pour la vieillesse, fait de la pension une contrepartie des cotisations.

Aujourd'hui, la première approche est largement majoritaire. Avec la création en 1946 du régime général unifié de la Sécurité sociale géré par les travailleurs¹, le système de retraite de la fonction publique s'est étendu au privé. À un âge donné, la pension remplace un salaire de référence en fonction des trimestres validés, dès lors qu'a été perçu un minimum de rémunération ; on ne tient aucun compte du montant des cotisations versées par l'intéressé. Les retraités du régime général ont droit au salaire dans la limite d'un demi-plafond de la Sécurité sociale, soit 1 688,50 euros en 2019 ; ceux de la fonction publique ou des régimes statutaires, à 75 % de leur meilleur salaire brut pour une carrière complète. Ainsi, les trois quarts des pensions (240 sur 320 milliards d'euros par an) représentent du salaire continué.

Tel n'est pas le cas de la pension complémentaire des salariés du privé, généralisée en 1961 à travers l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco). Cette institution prend comme modèle l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc), qui, créée par le patronat en 1947 en réponse au régime général, verse à ses assurés une pension complémentaire calculée sur la base d'un cumul de points. Les retraités ne sont pas des travailleurs, mais des inactifs qui ont droit au différé de leurs cotisations de carrière, consignées dans un compte.

Malgré cet accroc, la retraite fonctionne encore largement comme un droit au salaire lorsque, au début des années 1990, débutent les "réformes". Le taux de remplacement du dernier salaire net par la première pension nette pour les salariés du privé à carrière complète nés en 1930 s'élève alors en moyenne à 84 %, selon une fourchette allant de 100 % pour une dernière rémunération égale au salaire minimum à 60 % pour un dernier salaire supérieur à 3 000 euros². On mesure là l'incontestable réussite de l'affirmation du droit au salaire des retraités, que les conservateurs de droite comme de gauche combattent avec le même acharnement.

¹ Lire Bernard Friot et Christine Jakse, "[Une autre histoire de la Sécurité sociale](#)", Le Monde diplomatique, décembre 2015.

² "[Retraites : renouveler le contrat social entre les générations](#)", Conseil d'orientation des retraites, La Documentation française, Paris, 2002.

En 1991, le premier ministre Michel Rocard préconise de modifier le calcul de la pension en portant la durée d'assurance au-delà de quarante annuités et en prenant en compte les vingt-cinq meilleures années de salaire au lieu des dix meilleures³. M. Édouard Balladur s'empressera d'imposer ces mesures en 1993, et les gouvernements ultérieurs les durciront au point que le taux de remplacement moyen a baissé depuis lors de dix points. Après trente ans de réforme, le président Emmanuel Macron estime que le fruit est mûr pour en finir avec le droit au salaire des retraités : il s'agit non plus seulement de baisser les pensions, mais de remplacer le droit au salaire continué par un versement différé des cotisations. En somme, d'organiser le régime général, le régime des fonctionnaires et celui des salariés à statut sur le modèle de leur opposé, l'Agirc-Arrco.

Comment sortir de la défaite des trente dernières années ? Certes, la retraite a majoritairement été conquise comme un droit au salaire continué, mais avec deux limites qu'il s'agit aujourd'hui de dépasser. D'une part, la pension ne peut plus progresser. D'autre part, le remplacement du salaire de référence varie en fonction de la durée de carrière, ce qui pénalise fortement les travailleuses. Avec le système actuel, l'écart des rémunérations de vingt-cinq points entre hommes et femmes se transforme en un gouffre de quarante points de leur pension de droit direct — sans les réformes, la différence serait tout de même de trente points, signe qu'il faut en changer la structure⁴. En outre, l'idée de conditionner les retraites à une durée d'activité contredit le projet fondamental porté par le droit au salaire : les retraités sont des travailleurs libérés de l'emploi, et leur pension exprime leur contribution présente, et non passée, à la production de valeur⁵.

Cinquante ans, le moment adéquat pour libérer les salariés

Assumer sans complexe le droit au salaire lié à la personne supposerait d'en avancer l'âge, à 50 ans par exemple. Ce seuil d'entrée en retraite qui avait été conquis pour une partie des marins, des mineurs ou du personnel de la *Société nationale des chemins de fer français (SNCF)* ou de la *Régie autonome des transports parisiens (RATP)*⁶ correspond à un moment de la carrière où le risque de licenciement et la difficulté de retrouver un emploi s'accroissent. C'est aussi un âge où l'on a parfois fait le tour de son métier, où les travaux pénibles et les horaires décalés pèsent sur la santé, où la tournure mortifère que le management impose même aux activités les plus appréciables exaspère ; mais où, le salaire étant lié au poste, on n'a pas d'autre choix que de rester...

Ainsi 50 ans apparaît-il le moment adéquat pour libérer les salariés du marché de l'emploi. Sitôt cet âge atteint, chacun percevrait jusqu'à la mort un salaire au moins égal au salaire moyen (2 300 euros net aujourd'hui) et plafonné par exemple à 5 000 euros net par mois. Il serait un droit politique, avec une progression possible jusqu'à la mort par des épreuves de qualification. Nulle référence aux annuités ou aux trimestres n'entrerait plus alors dans le calcul de la pension : la retraite ne marque pas l'entrée dans l'inactivité, mais l'engagement dans une activité libre, rémunérée par un salaire lié non plus à l'emploi mais à la personne, et payé non plus par l'entreprise mais par les caisses de sécurité sociale.

³ ["Livre blanc sur les retraites. Garantir dans l'équité les retraites de demain"](#), Commissariat général du Plan, La Documentation française, 1991.

⁴ Cet ordre de grandeur s'appuie sur un article — à actualiser — de Carole Bonnet, Sophie Buffeteau et Pascal Godefroy, ["Les effets des réformes des retraites sur les inégalités de genre en France"](#), Population, vol. 61, no 1, Paris, 2006.

⁵ Lire Bernard Friot, ["Retraites, un trésor impensé"](#), Le Monde diplomatique, septembre 2010.

⁶ Les militaires, les danseurs de l'Opéra de Paris et les fonctionnaires parents de trois enfants pouvaient même sous certaines conditions liquider leur retraite avant cet âge.

Cette utopie concrète s'attaque, en termes de droit comme de responsabilité, à l'un des piliers du capitalisme : sous ce régime, le travail productif est extérieur aux travailleurs. En effet, ces derniers ne sont pas reconnus comme producteurs en tant que personnes, mais en tant que vendeurs de force laborieuse. Ils n'exercent aucune responsabilité sur le travail productif qu'organise la bourgeoisie capitaliste. Bien entendu, la conquête de cette prérogative suppose celle de la propriété de l'outil de travail. Mais un régime unique de droit au salaire à 50 ans contribuerait à faire sauter le verrou de la séparation entre, d'un côté, les travailleurs et, de l'autre, les fins et les moyens de la production.

La valeur anthropologique du travail ne découle pas seulement de l'utilité des biens et des services produits, mais aussi de la valeur économique que ces derniers engendrent. L'amputer de cette dimension en sonnant la fin du travail productif à la retraite revient à appliquer la même violence sociale — au nom de l'âge — que celle exercée traditionnellement au nom du genre (le travail public comme privé assigné aux femmes et considéré comme "*certes utile mais non productif*").

Poser les retraités comme travailleurs, récuser la légitimité d'un temps de vie "*après le travail*", représente également un pas décisif pour rendre illégitime l'existence d'un temps adulte "*avant le travail*", ce funeste parcours d'insertion vécu par la majorité des salariés nés depuis le début des années 1970. C'est donc une étape vers le droit politique au salaire dès 18 ans. Sous ce régime esquissé dans l'immédiat après-guerre et qu'il nous incombe aujourd'hui de généraliser, tout adulte reçoit à 18 ans non seulement le droit de vote, mais également les inséparables droits à la propriété de l'outil de travail et au salaire qui le reconnaissent comme producteur de valeur. Être citoyen ne consisterait plus à payer des impôts et à abandonner la création de valeur à la logique prédatrice du capital, mais à exercer sa co-responsabilité dans la production.

Les retraités pourraient devenir l'avant-garde d'une telle conquête. Disposant à 50 ans de leur salaire comme d'un droit politique, ils décideraient de quitter leur entreprise ou d'y demeurer. Dans le premier cas, ils seraient encouragés à intégrer ces entreprises alternatives aujourd'hui très nombreuses dans l'artisanat, l'agriculture et les services (maraîchers bio, coopératives...). L'expérience des jeunes retraités contribuerait à la viabilité économique de ces sociétés, qui n'auraient pas à leur payer de salaires, mais dont les cotisations alimenteraient le dispositif. Au lieu du bénévolat où se trouvent aujourd'hui confinés des millions de retraités tenus pour improductifs, ce modèle dynamiserait un secteur communiste, c'est-à-dire où les travailleurs décident quoi, pourquoi et comment ils produisent.

Les retraités choisissant de poursuivre l'activité au sein de leur entreprise bénéficieraient d'une protection contre le licenciement, analogue à celle des délégués syndicaux aujourd'hui, et exerceraient une responsabilité dans l'organisation du travail concret.

Les entreprises alternatives ne peuvent rester les seules porteuses d'une production maîtrisée par les travailleurs eux-mêmes.

Dans les grands groupes comme au sein des services publics prisonniers d'un mode de gestion capitaliste, les travailleurs doivent conquérir la responsabilité de l'auto-organisation. Il faut pour cela des salariés d'expérience, protégés par leur salaire à vie et non licenciables. Le syndicalisme trouverait dans ces quinquagénaires retraités les acteurs d'une bataille frontale contre des directions au service des actionnaires et le management déshumanisant.

Qui aurait dit qu'un conflit sur les retraites raviverait tant d'espoir et de désirs ?

Nicolas Castel & Bernard Friot

Sociologues, auteurs respectivement des ouvrages *La Retraite des syndicats* et *Le Travail, enjeu des retraites*, La Dispute, Paris, respectivement 2009 et 2019.

- Dossier Retraites, la réforme de trop ➡ La couleur politique ne fait rien à l'affaire : les gouvernements successifs enchaînent les réformes des retraites, aggravant les régressions au point d'ouvrir toujours plus la porte aux fonds de pension. Il serait temps de reconsidérer complètement ce moment particulier de la vie. Et de repenser l'ensemble de la carrière, en apportant, par (...)
- De Santiago à Paris, les peuples dans la rue - Serge Halimi ➡ Est-ce déjà la troisième ou la quatrième vague de protestations de masse contre l'ordre néolibéral et ses gouvernants ? De Beyrouth à Santiago, sans oublier Paris, le pouvoir politique paraît en tout cas incapable (...) →
- Briser le collectif - Martine Bulard ➡ Si la réforme Macron-Philippe — la huitième — garde la même trajectoire que les précédentes, elle vise à franchir une étape décisive, pour en finir avec cette politique des petits pas. En effet, malgré ces multiples (...)
- En 1951, l'Assemblée faillit adopter le salaire étudiant - Aurélien Casta ➡ Comment remédier à la misère étudiante ? Après la guerre, des forces syndicales et associatives avaient fait émerger une idée aujourd'hui oubliée : salarier ces "jeunes travailleurs intellectuels (...)
- Derrière les annonces... ➡ Pas de retraite au-dessous de 1 000 euros La déclaration a fait de l'effet : le premier ministre Édouard Philippe a promis de porter la pension minimale à 85 % du smic à partir de 2022. En fait, la mesure figure (...)
- Le retour des lois scélérates - Raphaël Kempf ➡ La répression policière et judiciaire que subissent les mouvements contestataires en France illustre un processus plus que centenaire : des lois d'exception votées à la hâte deviennent la (...)
- La der des ders ➡ 1991 "Nos concitoyens actifs auront à choisir diverses modalités d'évolution d'un système qui ne peut être laissé à lui-même. (...) Sans une réforme, sans de nouveaux efforts, il n'y aura pas d'avenir pleinement assuré (...)
- BlackRock, la finance au chevet des retraités français - Sylvain Leder ➡ Frustrés par la faible part de l'épargne individuelle dans le système de retraite français, les géants de la finance espèrent que, avec la réforme Macron-Philippe, leur heure arrive (...)
- Pas un jour de plus au travail - Danièle Linhart ➡ Le monde de l'entreprise est devenu de plus en plus éprouvant, voire parfois létal. Une évolution qui contribue à expliquer pourquoi de nombreux salariés rejettent l'idée de partir encore plus (...)
- Dedans dehors ➡ Lucidité "Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand, aujourd'hui, on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est (...)
- 75 ans de systèmes de retraite - Cécile Marin

En perspective

- Une autre histoire de la Sécurité sociale - Bernard Friot & Christine Jakse, décembre 2015 ➡ Depuis sa création en 1945, le régime général de la Sécurité sociale subit le feu des "réformateurs" de tout poil. Comment expliquer cet acharnement contre un système que l'on réduit souvent à une simple couverture des risques de la vie ? C'est qu'au-delà de l'assurance sociale, les pionniers de

la "Sécu" forgeaient un outil d'émancipation du salariat géré par les travailleurs.

- Imaginer un revenu garanti pour tous - Mona Chollet, mai 2013 ➡ Inventer une autre vie, d'autres rapports sociaux, peut sembler hors de propos en période de crise. L'exercice n'a pourtant jamais été aussi nécessaire. En Europe, en Amérique latine, en Asie, l'idée d'un droit au revenu inconditionnel fait son chemin.
- Retraites, un trésor impensé - Bernard Friot, septembre 2010 ➡ Attaqué de toute part, le système de retraites financé par la cotisation n'est pas un simple enjeu social : il porte en lui un projet de civilisation.